

Journal Municipal

Mensuel : Mai 2008 - n° 2

Responsable de la Publication Jean FERNANDEZ

www.saintcastleguildo.com



SOMMAIRE

- P. 1 Conseil Municipal du 04/04/08
- P. 11 Conseil Municipal du 11/04/08
- p. 17 Le dossier du mois
- P. 20 A propos du journal
- P. 21 Etat-civil / permis de construire
- P. 22 Office du Tourisme
- P. 23 Bataille de St Cast
- P. 25 Du côté des Associations
- P. 28 Bloc notes / Infos

INTERVENANT

Municipalité

Jean-François GIRARD – Francis HEBANT

Administratif

Florence FORNER – Michèle PIERRE
Véronique SOUVAY

Intervenants

Emilie GAUTREAU - Julie LEVIS
JP VALES

**DELIBERATIONS PRISES ET SUJETS ABORDES
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2008**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il donne lecture des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 (21^{ème} alinéa) du CGCT en matière de renonciation au droit de préemption ;

NOMS	DESIGNATIONS DU BIEN	SECTION PARCELLE	AVIS COMMISSION D'URBANISME
M. MICHEL Alfred	Terrain rue des Has	AB n° 434p	10/03/2008
SCCV des Grouins	Terrain 4, rue de la Fosserolle	AE n° 561	10/03/2008
M. SOUTTHIPHONG	Maison 27, rue de l'Hilda	AN n° 403	17/03/2008
M. LEMAITRE David	Maison 47, rue des Nouettes	AB n° 98p	17/03/2008
SARL ACANTHE	Terrain lotissement rue du Moulin d'Anne (lot 12)	B n° 695 (lot 12)	17/03/2008
Mme BOITTIN Michelle	Maison la Ville Norme	A n° 37, 38	17/03/2008

Le Conseil Municipal prend acte

**1 - INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
A COMPTER DU 22 MARS 2008**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal
FIXE à :

- 55 % de l'indice brut 1015 l'indemnité du Maire auxquelles s'ajoute une majoration de 50 % considérant que la Commune est classée station balnéaire,
- 22 % de l'indice brut 1015 l'indemnité allouée à chaque Adjoint auxquels s'ajoute une majoration de 50 % considérant que la Commune est classée station balnéaire

Ces indemnités seront dues à compter du 22 mars 2008, date de l'installation du Maire et des Adjointes

**2 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
ARTICLE L.2122-22**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

Le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : Monsieur le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre, en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération

Article 3 : Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-23 des décisions qu'il aura prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2-3 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
Articles L.2122-22, L.2122-23, L.1618-1, L.1618-2 et R.1618-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L 2122-22 (3° et 20°), L 2122-23, L 1618-1, L 1618-2 et R 1618-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal

- **DONNE** délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour procéder, dans les limites fixées ci-après :

1°) – à la **REALISATION DES EMPRUNTS**

2°) – à la **SOUSCRIPTION D'OUVERTURES DE CREDITS DE TRESORERIE**

3°) – à la réalisation d'**OPERATIONS FINANCIERES UTILES A LA GESTION DES EMPRUNTS**

4°) - Le Maire **INFORMERA LE CONSEIL MUNICIPAL DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

**3 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les compositions suivantes :

⇒ **COMMISSION DES FINANCES**

- Président : Jean FERNANDEZ, Maire
- Vice-Président : Marie-Madeleine MICHEL

- **Membres**

- | | |
|------------------------|-------------------|
| - ALLAIN Guy | - MONTFORT Ange |
| - ALLORY Josiane | - ROYAN Daniel |
| - COJEAN Olivier | - SCARDIN Patrick |
| - GIRARD Jean-François | - VILT Gérard |
| - HEBANT Francis | |

⇒ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires ayant voix délibérative :

- MICHEL Marie-Madeleine
- VILT Gérard
- HEBANT Francis
- MENARD Gilbert
- BARRE Jean-Bernard

Membres suppléants

- SCARDIN Patrick
- ALLAIN Guy
- KERROMES Armelle
- CADOR Bernadette
- MONTFORT Ange

Pour information : Les Présidence de la Commission d'appel d'offres est assurée par le Maire qui désigne, par arrêté municipal, son suppléant.

⇒ COMMISSION DES TRAVAUX

- Président : Jean FERNANDEZ, Maire
- Vice-Président : VILT Gérard

- BARRE Jean-Bernard
- HERVE Yves
- LAENNEC Guy
- LORRE René

- MENARD Gilbert
- ROYAN Daniel
- SCARDIN Patrick

⇒ COMMISSION D'URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME

Président : FERNANDEZ Jean - Maire

Vice-Président : HEBANT Francis

Membres

- BOLLAERT Françoise
- HERVE Yves
- MONTFORT Ange

- ROYAN Daniel
- TILLON Marie-Reine
- VILT Gérard

⇒ COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président : FERNANDEZ Jean - Maire

Vice-Président : HEBANT Francis

Elus :

- COJEAN Olivier
- GIRARD Jean-François
- GUEHENNEUC Danielle

- KERROMES Armelle
- LAENNEC Guy
- SCARDIN Patrick

⇒ COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES (Ecoles, Projet d'Ecole neuve, Ecole de musique)

Président : FERNANDEZ Jean - Maire

Vice-Président : KERROMES Armelle

Représentant des Elus :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------|
| - ALLAIN Guy | - MASSON Sandrine |
| - CADOR Bernadette | - MICHEL Marie-Madeleine |
| - COJEAN Olivier | - TILLON Marie-Reine |
| - COULIBALY-FOUCAULT Catherine | - VILT Gérard |
| - GIRARD Jean-François | |

*

⇒ **COMMISSION POUR LA GESTION ET LE SUIVI DES BAUX ET CONTRATS**

Président : Jean FERNANDEZ – Maire

Vice-Président : SCARDIN Patrick

Membres

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - ALLORY Josiane | - HERVE Yves |
| - BRIENT Marie-Noëlle | - TILLON Marie-Reine |
| - GIRARD Jean-François | - VILT Gérard |

*

⇒ **COMMISSION ECONOMIE LOCALE (Artisanat – Commerce – Pêche – Tourisme - Services)**

Président : Jean FERNANDEZ – Maire

Vice-Président : GIRARD Jean-François

Membres

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| - ALLAIN Guy | - ISERN Lolita |
| - DUSFOUR Jean-Luc | - MICHEL Marie-Madeleine |
| - HERVE Yves | - TILLON Marie-Reine |

*

⇒ **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

Président : FERNANDEZ Jean – Maire

Vice-Présidente : BRIENT Marie-Noëlle

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - ALLAIN Guy | - GUEHENNEUC Danielle |
| - BOLLAERT Françoise | - ISERN Lolita |
| - CADOR Bernadette | - MASSON Sandrine |
| - DUSFOUR Jean-Luc | |

COMITES DE PILOTAGE

⇒ **COMITE DE PILOTAGE DES GRANDS PROJETS (Complexes, Salle d'Armor, Ecole neuve St cast, Lotissements Guildo / St Cast, Garderie/Restaurant St Cast et le Guildo....)**

Président : GIRARD Jean-François

Vice-Président : VILT Gérard

Membres :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - BARRE Jean-Bernard | - CADOR Bernadette |
|----------------------|--------------------|

- COJEAN Olivier
- HEBANT Francis
- HERVE Yves
- KERROMES Armelle
- LAENNEC Guy

- LORRE René
- MASSON Sandrine
- ROYAN Daniel
- TILLON Marie-Reine

*

⇒ COMITE DE PILOTAGE DU PORT

Présidente : Conseil Général des Côtes d'Armor

Vice-Président : HERVE Yves

Membres :

- DUSFOUR Jean-Luc
- GIRARD Jean-François
- HEBANT Francis

- LORRE René
- VILT Gérard

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

⇒ SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DU PORT DE SAINT-CAST

Délégués titulaires :

- FERNANDEZ Jean
- HEBANT Francis
- HERVE Yves
- VILT Gérard

Délégués suppléants

ROYAN Daniel
BARRE Jean-Bernard
ALLAIN Guy
GIRARD Jean-François

*

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON

- FERNANDEZ Jean
- MASSON Sandrine
- BARRE Jean-Bernard
- VILT Gérard

- ROYAN Daniel
- GIRARD Jean-François

⇒ OFFICE DU TOURISME

Délégués

- ALLAIN Guy
- ALLORY Josiane
- DUSFOUR Jean-Luc
- HERVE Yves
- ISERN Lolita
- KERROMES Armelle

⇒ **CENTRE NAUTIQUE**

Délégué titulaire : HERVE Yves

Délégué suppléant : HEBANT Francis

⇒ **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES COTES D'ARMOR (S.D.E)**

Délégué titulaire : ROYAN Daniel

Délégué suppléant : BARRE Jean-Bernard

⇒ **SYNDICAT ARGUENON-MARITIME**

- **DESIGNE** les délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Arguenon Maritime comme suit :

Délégués titulaires : HERVE Yves
 MONTFORT Ange

⇒ **SYNDICAT MIXTE ARGUENON-PENTHIEVRE**

Délégués titulaires : ROYAN Daniel
 MONTFORT Ange

⇒ **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Délégués titulaires :

- GIRARD Jean-François
- ROYAN Daniel
- SCARDIN Patrick

⇒ **C.N.A.S (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)**

- Marie-Noëlle BRIENT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
--

⇒ **COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Président : VILT Gérard

Vice-Président : GIRARD Jean-François

6 membres titulaires

- ALLORY Josiane
- BARRE Jean-Bernard
- CADOR Bernadette
- COULIBALY FOUCAULT Catherine
- MONTFORT Ange
- ROYAN Daniel

6 membres suppléants

- ALLAIN Guy
- KERROMES Armelle
- LEVAVASSEUR Josette
- MASSON Sandrine
- MENARD Gilbert
- TILLON Marie-Reine

⇒ CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Président : Jean FERNANDEZ- Maire

Membres :

BRIENT Marie-Noëlle
MICHEL Marie-Madeleine
BOLLAERT Françoise
CADOR Bernadette

HERVE Yves
DUSFOUR Jean-Luc
ISERN Lolita
LEVAVASSEUR Josette

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La Présidence de la Commission Communale des Impôts Directs sera assurée par le Maire ou son représentant.

1°) – Commissaires titulaires domiciliés dans la Commune

1. ALLAIN Guy
2. COHAS Fernand
3. COHAS Monique
4. DALLE Thérèse
5. GIRARD Jean-François
6. GOUYA Alain
7. LAENNEC Guy
8. MENARD Gilbert
9. MICHEL Marie-Madeleine
10. MONTFORT Ange
11. RENAULT Fernand
12. ROYAN Daniel
13. SCARDIN Patrick
14. STEKKE Georges

Commissaires suppléants domiciliés dans la Commune

BOLLAERT Françoise
BRIENT Marie-Noëlle
CADOR Bernadette
Monsieur COLLARD
DUSFOUR Jean-Luc
GUEHENNEUC Danielle
HEBANT Francis
HERVE Yves
KERROMES Armelle
Madame LEBLANC
Monsieur LE GUEN
MASSON Sandrine
ROLLAND Marcel
TILLON Marie-Reine

2°) – Commissaires titulaires domiciliés hors Commune

- 1 GROUAZEL Annick
- 2 DUBOIS Yvonnick

Commissaires suppléants domiciliés hors Commune

QUEMA Florence
SOUVAY Véronique

⇒ CONSEIL PORTUAIRE

- Représentant du concessionnaire « Plaisance » : Titulaire : René LORRE Suppléant : Olivier COJEAN

- Représentant du Conseil Municipal : Titulaire : Yves HERVE
Suppléant : Francis HEBANT

Pour information : un représentant du personnel du concessionnaire plaisance, et son suppléant et des représentants des usagers au titre de la plaisance seront désignés ultérieurement

⇒ CONSEIL DES ECOLES PUBLIQUES

- Le Maire : Jean-FERNANDEZ
- Suppléante : Sandrine MASSON

Pour information : des membres extérieurs seront désignés ultérieurement

⇒ COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE

Représentant titulaire : ROYAN Daniel

Représentant suppléant : VILT Gérard

⇒ CONSEIL DES CRIEES

Représentant titulaire : HERVE Yves

Représentant suppléant : TILLON Marie-Reine

⇒ MISSION LOCALE DE DINAN

Référente : Josette LEVAVASSEUR

⇒ PENTHIEVRE ACTIONS

Représentant : Jean-Luc DUSFOUR

⇒ CONSEIL A LA VIE SOCIALE DE L'ASSOCIATION 4 VAUX LES MOUETTES

Représentante : Bernadette CADOR

⇒ VIGIPOL

Délégué titulaire: Daniel ROYAN

Délégué suppléant : René LORRE

DESIGNATION DES CORRESPONDANTS

⇒ CORRESPONDANT « DEFENSE »

- Gérard VILT

⇒ CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »

- Daniel ROYAN

⇒ CORRESPONDANT « AIR »

- Gérard VILT

MAIRIE DE SAINT CAST LE GUILDO PERMANENCE DES ADJOINTS

- | | | |
|---|---|---|
|  | Mme MICHEL – 1^{ère} adjointe : | Mercredi de 10h à 12h – et sur rendez-vous le soir ou le samedi matin |
|  | Mr GIRARD – 2^{ème} adjoint : | Lundi de 10h à 12h |
|  | Mme KERROMES – 3^{ème} adjointe : | Samedi de 10h à 12h – et sur rendez-vous le mercredi matin |
|  | Mr VILT – 4^{ème} adjoint : | Mardi de 10h à 12h |
|  | Mme BRIENT – 5^{ème} adjointe : | Vendredi de 10h à 12h |
|  | Mr HEBANT – 6^{ème} adjoint : | Mardi de 14h à 17h
Mercredi matin de 9h à 12h |
|  | Mme COULIBALY-FOUCAULT : 7^{ème} adjoint | Jeudi de 15 h 30 à 17 h |
|  | Mr HERVE – 8^{ème} adjoint : | Lundi de 10 h à 12 h |

**DELIBERATIONS PRISES ET SUJETS ABORDES
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008**

URBANISME

**AFFAIRE N° 1 - ZONE 15 NAar – ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET MESSIEURS
BLANCHET, BREGAINT ET HENON**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'aménagement de la zone 15 NAar pour la création d'un complexe scolaire.

Dans le cadre de cet aménagement, il est nécessaire de procéder à des échanges de terrains entre la Collectivité et Messieurs BLANCHET - BREGAINT et HENON

Un document d'arpentage (joint à la présente délibération) a été établi par la société D2L-BETALI, géomètre expert, à Cesson Sevigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** ces échanges de terrains entre la Collectivité et Messieurs BLANCHET - BREGAINT et HENON
- **CONFIE** à Maître **TEXIER**, Notaire à Matignon, la rédaction des actes notariés
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de la Commune

FINANCES

AFFAIRE N° 2 - AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2007

BUDGETS	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	MONTANT AFFECTE AU COMPTE 1068
SERVICE D'EAU	78 610,41 €	78 610,41 €
SERVICE D'ASSAINISSEMENT	322 368,50 €	322 368,50 €
CAMPINGS	33 815,45 €	32 454,00 €
CUISINE CENTRALE	33 381,97 €	33 381,97 €
TENNIS DE LA GARDE	16 695,28 €	16 695,28 €
PORT	27 385,36 €	27 385,36 €
COMMUNE	1 238 902,56 €	1 238 902,56 €

AFFAIRE N° 3 - DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DANS LE CADRE DU PROJET PORTUAIRE

En vertu des dispositions prévues par l'instruction M 14, Madame MICHEL, Adjointe chargée des Finances, propose de fixer la durée d'amortissement des subventions versées dans le cadre du projet d'extension du port à 10 ans à compter de l'année 2008, au lieu de 5 ans comme initialement prévue dans la délibération n°4 bis du 8 octobre 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

- FIXE à 10 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au Syndicat Mixte de Réalisation dans le cadre du projet portuaire.

AFFAIRE N° 5 - LOCATION DE LA LICENCE IV COMMUNALE A MONSIEUR PATRICK BERGEAULT

Monsieur FERNANDEZ, Maire, rappelle que la Collectivité a acquis récemment une licence IV.

Suite à une demande formulée par Monsieur Patrick BERGEAULT, gérant du restaurant du Camping de la Ferme, il propose de mettre celle-ci à sa disposition, moyennant une location annuelle de 1.500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

- AUTORISE la location de la licence IV communale à Monsieur Patrick BERGEAULT, à compter du 11 avril 2008 moyennant un loyer annuel de 1.500 € (indexé sur le coût de la construction)
- CONFIE à l'Etude de Maître LUSTEAU la rédaction de l'acte notarié dont les frais seront à la charge du preneur.

AFFAIRE N° 6-A - TARIFS PORTUAIRES 2008 – PRORATISATION DES TARIFS DES MOUILLAGES DE LA FEUILLADE SUIVANT LA DUREE D'OCCUPATION PERIODE DU 1^{er} JUILLET AU 15 SEPTEMBRE 2008

Monsieur Yves HERVE, Adjoint en charge des affaires portuaires informe le Conseil Municipal que les tarifs 2008 relatifs aux mouillages de la Feuillade ont été fixés à 110.08 € HT soit 131.66 € TTC

En raison des incertitudes régnant quant aux possibilités d'utilisation de ces mouillages pour 2008, Monsieur HERVE propose que ces tarifs soient proratisés en fonction de la durée d'utilisation ; soit pour la période du 1^{er} juillet au 15 septembre 2008 ; à 22,92 € HT (26,81 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

- FIXE à 22,92 € HT (26,81 € TTC) les tarifs 2008 des mouillages de la Feuillade pour la période du 1^{er} juillet au 15 septembre 2008

AFFAIRE N° 5-B - TARIFS PORTUAIRES 2008 – PRORATISATION DES TARIFS DE LA LOCATION DES RATELIERS A ANNEXES SUIVANT LA DUREE PERIODE DU 1^{er} JUILLET AU 15 SEPTEMBRE 2008

Monsieur Yves HERVE, Adjoint en charge des affaires portuaires informe le Conseil Municipal que les tarifs 2008 relatifs à la location des râteliers à annexes ont été fixés à :

Annexe debout (occupation à 0.80 m ²)	28.08 € HT	(33.58 € TTC)
Annexe lourde encombrante (occupation 6 m ²)	41.10 € HT	(49.15 € TTC)

En raison des incertitudes régnant quant aux possibilités d'utilisation de ces râteliers pour 2008, Monsieur HERVE propose que ces tarifs soient proratisés en fonction de la durée d'utilisation prévisible soit ; pour la période du 1^{er} juillet au 15 septembre 2008 ; à :

Annexe debout	5,85 € HT (6,99 € TTC)
Annexe lourde encombrante	8,55 € HT (10,22 € TTC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

- **FIXE** comme énoncé ci-dessus les tarifs 2008 de location des râteliers à annexes pour la période du 1^{er} juillet au 15 septembre 2008.

PERSONNEL

AFFAIRE N° 7 - BUDGET COMMUNAL – CREATION DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES, A LA PISCINE ET AU SERVICE ADMINISTRATIF

A l'approche de la saison estivale et en vue de renforcer les différents services,

Monsieur FERNANDEZ, Maire, demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la création de :

- 4 postes d'auxiliaires de service à temps complet affectés aux Services Techniques pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2008

- 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affectés aux Services Techniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2008

- 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté à la tenue de la caisse et l'entretien de la piscine pour la période du 30 juin 2008 au 31 août 2008

- 1 poste d'auxiliaire de service à temps non complet affecté au service administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

EMET un avis favorable à ces créations de postes

Ces agents seront rémunérés sur la base des indices suivants :

Indice brut : 245

Indice majoré : 283

**AFFAIRE N° 8 - MODIFICATION A COMPTER DU 14 AVRIL 2008
DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter à 35 h, à compter du 14 avril 2008, la durée hebdomadaire de service d'un Adjoint Administratif de 1^{ère} classe jusqu'alors à temps non complet (25 h 30).

En effet, l'agent concerné assurera, dorénavant, le secrétariat du Syndicat Mixte de Réalisation du Port.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

- EMET un avis favorable

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

DIVERS

AFFAIRE N° 9 - DROIT A LA FORMATION DES ELUS

En application de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au droit à la formation des Elus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

- DECIDE d'inscrire au Budget Primitif de la Collectivité, article 6535, un crédit maximum annuel de 3.500 €

- PRECISE que les demandes de formation devront avoir un lien direct avec l'exercice du mandat.

**AFFAIRE N° 10 – SUPPRESSION DE LA FONCTION DE DIRECTRICE A L'ECOLE MATERNELLE
« LES HORTENSIA » A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2008/2009**

Monsieur FERNANDEZ, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a été avisé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Côtes d'Armor du projet de suppression à compter de la rentrée scolaire 2008/2009 de la fonction de Directrice de l'école maternelle « Les Hortensias ».

Il demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la suppression de la fonction de Directrice sachant que la Commission des Affaires Scolaires s'est réunie au préalable et a donné un avis favorable à la demande de l'Inspecteur d'Académie en soulignant qu'elle souhaitait un engagement du maintien des quatre postes d'enseignants dont un avec fonction de direction jusqu'à la construction de l'école neuve.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APRES UN VOTE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE

- EMET un avis favorable à la suppression de la fonction de Directrice de l'école maternelle « Les Hortensias » à compter de la rentrée scolaire 2008/2009.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Mardi 10 juin 2008



LES TRAVAUX DE JARDINAGE:

Ils sont par nature merveilleusement silencieux sauf la TONTE DU GAZON et la TAILLE DE HAIE. Afin de ne pas importuner notre voisinage, observons la réglementation (arrêté Préfectoral du 27/02/1990) :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



FEUX DE JARDIN :



Ils sont interdits par l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 1990, entre le 1^{er} avril et le 30 septembre

OFFRES D'EMPLOI

La Commune de Saint-Cast le Guildo recrute pour ses Services Techniques des auxiliaires de service pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2008

Dépôt des candidatures en Mairie pour le Vendredi 16 mai 2008

COMMUNIQUE DU CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

INFORMATION AUX PLAISANCIERS

Afin d'offrir le maximum de mouillages pour la saison 2008, le Syndicat Mixte de réalisation du Port de Saint-Cast créera pour fin juin 2008 (hors d'intempéries), comme convenu avec les associations de plaisance, 120 mouillages par embossage pour bateaux de moins de 6 mètres sur le site de la Feuillade et réorganisera les mouillages au large de bec Rond pour offrir 30 places supplémentaires.

Les plaisanciers du Port de St Cast sont informés qu'ils doivent avoir sorti, déplacé ou évacué leurs bateaux entre les lignes A et H de la Feuillade et tous mouillages « forains » au large de Bec Rond avant le 1^{er} juin 2008, date de rigueur.

LE DOSSIER DU MOIS

Chaque mois, un « dossier » relevant de l'activité municipale sera approfondi dans ce journal.

Le souci pédagogique, donner le maximum d'informations accessibles par tous, guidera la rédaction du sujet.

Pour commencer la série, en ce mois d'avril 2008 : Le budget primitif.

Dans le souci exprimé ci-dessus, la présente présentation du budget ne reprendra pas l'exhaustivité des chiffres, comme les années antérieures. Ceux-ci, disponibles sur le site Internet de la ville www.saintcastleguildo.com, peuvent être consultés en Mairie.

Rappelons les différentes étapes budgétaires :

1°) – Mars / Avril : vote du Budget primitif

2°) – Au fil de l'année, selon les besoins, seront adoptées des décisions modificatives qui modifieront le montant de tel ou tel chapitre budgétaire.

3°) - La « validation du compte administratif », au début de l'année suivante conclut le processus.

LE BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal du 11 avril vient de voter le « budget primitif ».

C'est un budget global de plus de 18 millions d'euros qui vient ainsi d'être adopté.

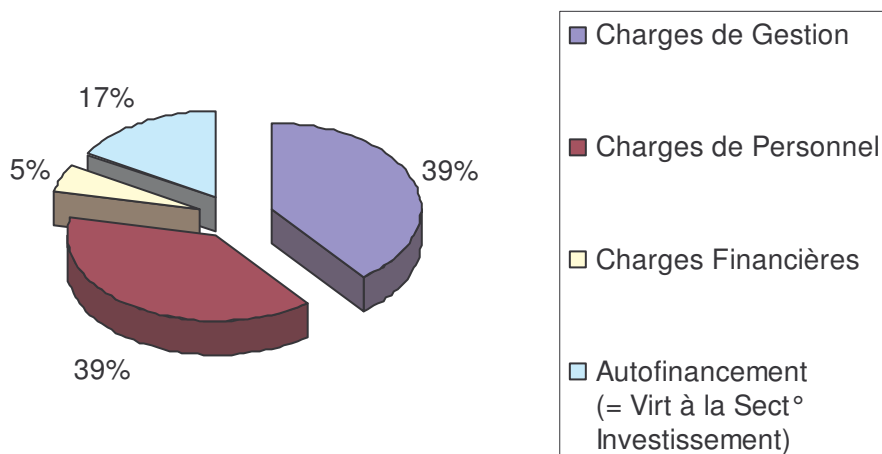
Cette somme comprend la part « Commune » et celles des 8 budgets annexes.

Un budget « fonctionnement COMMUNE » de 6,110 M€

Au volet dépenses, les 2 chapitres principaux restent les

Charges générales courantes: 2,368 M€ et les charges de personnel : 2,385 M€

Le résultat dégagé pour les investissements reste soutenu : 1,020 M€



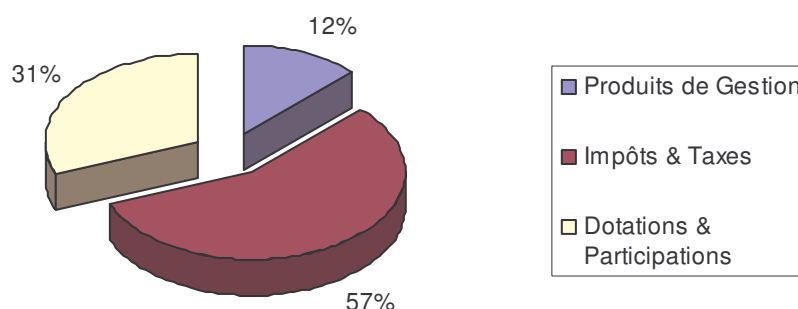
Au volet recettes, la fiscalité rapporte 3,458 M€ en croissance de 5% par rapport aux crédits votés en 2007, malgré la non augmentation de la part communale.

La hausse, s'explique par l'évolution des bases, (+4,40%), indépendantes de la volonté communale :

NATURE	BASES 2007	2008 Prévisionnel	% d'augmentation des bases	Pour rappel % d'augmentation en 2007
Taxe d'habitation	8 947 175 €	9 285 000 €	3,776	4,46
Foncier bâti	5 480 376 €	5 647 000 €	3,04	4,726
Foncier non bâti	114 340 €	115 600 €	1,102	4,227
Taxe professionnelle	2 066 328 €	2 292 000 €	10,921	5,957

La dotation budgétaire 1,892 M€ est en forte augmentation (+14,05%), grâce aux évolutions démographiques enregistrées au recensement complémentaire de 2007 :

- Dotation Générale de Fonctionnement +10,63 % à 1,273 M€
- Dotation solidarité rurale : + 40% à 0,280 M€
- Dotation nationale de péréquation +45% à 0,237 M€



Un budget Investissement « COMMUNE » de 4,632 M€

Ce budget est en continuité avec ceux des exercices précédents.

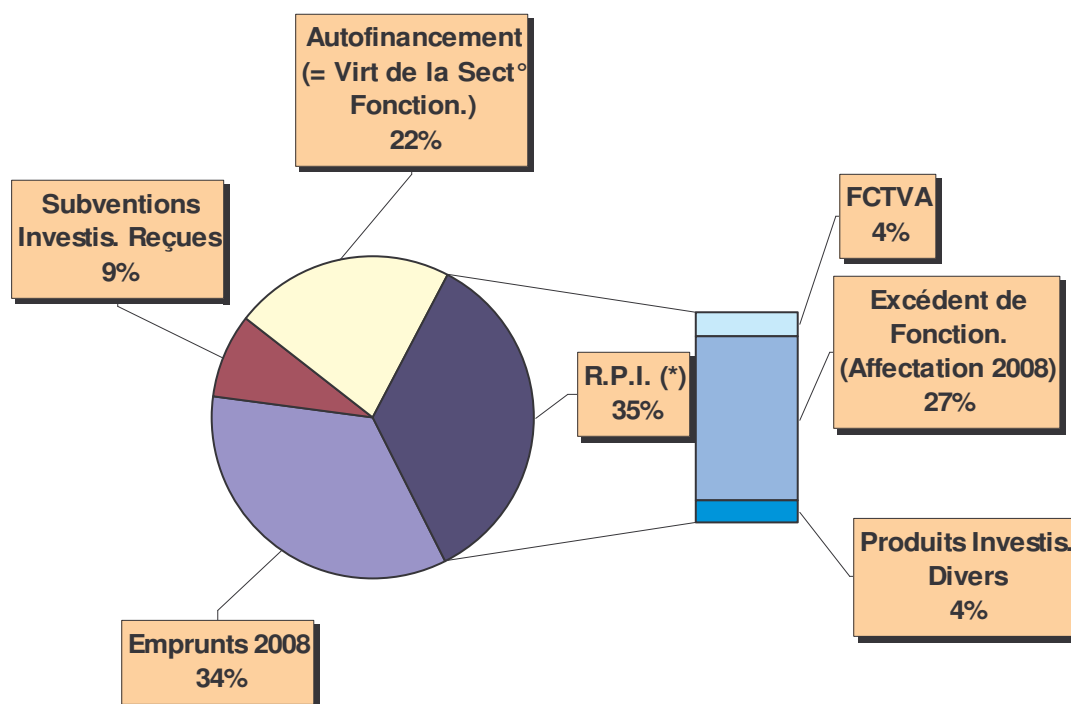
L'essentiel des dépenses 3,348 M€, est affecté à des opérations spécifiques, (dont 1,242 M€ pour solder les travaux « liaison piétonne ») pour les principaux :

- Achats de terrain	153 500 €
- Service Incendie	308 073 €
- Divers acquisitions (matériel, ...)	209 920 €
- Travaux de Voiries	589 700 €
- Travaux bâtiments	331 300 €
- Espaces verts,	56 000 €
- Eclairage public	68 882 €
- Liaison piétonne	1242 500 €
- Nouvelle salle d'Armor	30 000 €
- Eau Pluviale	164 400 €
- Eglise ND du Guildo	94 000 €
- Square Tertre Rimbourg	100 000 €

L'origine des recettes est équilibrée :

- Excédent de 2007, pour 1,239 M€ (26,7%)
- Virement du budget fonctionnement 2008, pour 1,020 M€ (22%)

- Subventions et participations pour 0,403 M€ (8,7%)
- Divers pour 0.376 M€ (8,1 %)
- Emprunt pour 1,595 M€ (34,4%)



(*) Ressources Propres d'Investissement

8 budgets annexes

Rappelons que la Commune doit créer un budget annexe pour des raisons de facilité de gestion, avoir un suivi particulier de tel ou tel projet ou infrastructure par exemple.

Le budget général « Commune » peut subventionner un budget annexe.

A l'inverse un budget annexe peut rétrocéder des crédits au budget général.

Nous avons 8 budgets annexes (dont 2 : Assainissement et Service des Eaux qui sont autonomes, et s'auto financent sans recours au budget général).

Compte tenu de l'affectation des résultats de l'exercice 2007, les budgets s'équilibrent en recettes/dépenses selon le détail suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT Principales opérations
PORT	906 112 €	3 858 167 € -Aménagement du port - Viviers collectifs - Zone Mouillage port du Guildo - Aire de carénage
S^{ce} EAUX	414 200 €	623 920 € -22 et 23 ^{ème} tranche du réseau
CUISINE CENTRALE	402 187 €	104 303 €
ASSAINISSEMENT	289 553 €	1 034 300 € - Lagune du Guildo

		- Station d'épuration de St Cast - 26 et 27 ^{ème} tranche du réseau collectif
CAMPINGS	143 165 €	32 784 €
TENNIS	28 367 €	28 962 €
RAT	20 833 €	0 €
VVF	6 989 €	27 120 €

- **LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE** comme suit les taux des impôts locaux pour l'année 2008 :

. Taxe Habitation	15,59 %
. Taxe Foncière Bâti	18,53 %
. Taxe Foncière Non Bâti	44,84 %
. Taxe Professionnelle	15,07 %

Les indicateurs financiers sont satisfaisants

Malgré la montée en charge des emprunts liés à la liaison piétonne et au port, les indicateurs de gestion satisfaisants démontrent une situation saine.

Budget	CAPITAL		Annuités 2008		
	Initial	au 1er janvier	Capital	Interêt	Total
Campings	110 083.00	105 012.00	2 727.00	4 259.00	6 986.00
Commune	8 962 061.00	7 022 075.00	400 007.00	311 434.00	711 441.00
Cuisine Centrale	416 507.00	184 861.00	37 082.00	10 730.00	47 812.00
Port	1 428 003.00	1 308 288.00	62 985.00	43 160.00	106 145.00
Tennis	318 530.00	285 864.00	20 955.00	11 145.00	32 100.00
V.V.F.	309 166.00	102 558.00	26 845.00	6 669.00	33 514.00
Sce d'Eau	1 832 263.00	1 444 374.00	104 302.00	65 652.00	169 954.00
Sce d'Assainissement	1 114 094.00	866 351.00	53 363.00	40 292.00	93 655.00
TOTAL	14 490 707.00	11 319 383.00	708 266.00	493 341.00	1 201 607.00

Dossier rédigé par Jean-François GIRARD, avec la collaboration de Marie Madeleine MICHEL, Pascale OCTAVE-ROLLAND, Sébastien LEFEUVRE et Véronique SOUVAY.

A propos du Journal...

Notre journal municipal est un moyen d'échange, d'information locales et de communications diverses, très attendu.

Pour parfaire ses qualités, nous allons dans les prochains mois développer ses points forts et tenter de corriger ceux qui le seraient moins.

Autour de l'Adjoint au Maire chargé de la Communication, un « groupe de travail s'est constitué avec les acteurs (trices !) municipaux concernés (Pascale Octave-Rolland, Véronique Souvay) pour l'essentiel, et quelques castins et guildocéens volontaires

Ce groupe a pour but de proposer tous les aménagements susceptibles de rendre notre journal encore plus attractif, à votre service.

Nous pensons d'ores et déjà par exemple à un journal « simple » mais agréable, économique, écologique (papier recyclé), d'une pagination mensuelle de 28/32 pages, à une typographie moderne, incluant, peut être, quelques photographies, le tout appuyé sur un processus (montage, mise en page, édition, diffusion) optimisé.

Après une phase d'écoute, d'analyse de l'existant (processus, coût,...), et de comparaison de bonnes pratiques d'autres villes, nous visons à publier le « 1^{er} numéro du nouveau journal » à l'horizon fin d'année 2008.

Vous serez bien sûr informés du déroulement du projet, mais vous serez, aussi, sollicités pour donner votre avis, exprimer vos attentes, émettre vos suggestions, par une petite enquête que nous vous proposerons très prochainement.

Bien entendu, dans l'intervalle, le journal dans sa forme actuelle continue comme si de rien était.

A noter cependant, que le délai de « bouclage » devra sans doute être avancé au 20 du mois, pour rentrer dans le nouveau calendrier contraignant de La Poste.

A cet égard, au cas particulier du dernier Numéro (avril), cette date habituelle de « bouclage » (autour du 20/24 du mois) s'est trouvée, de plus, impactée par l'échéance changement de Municipalité, le 22 Mars, ce qui a induit un retard de parution inévitable.

Sans attendre ce « nouveau journal » nous allons intégrer assez vite 2 novations :

- la « tribune libre » espace ouvert aux groupes du Conseil Municipal. Ceci s'impose de par l'effet nombre d'habitants supérieur à 3500, mais ceci est aussi notre volonté de démocratie locale.

- le « dossier du mois » (ex dans ce numéro avec le Budget 2008) Le souci pédagogique, donner le maximum d'informations accessibles par tous, guidera la rédaction du sujet.

Dans une phase ultérieure, les autres moyens de « communication » seront aussi revus si besoin (exemple site internet).

A suivre donc...

Jean-François GIRARD

PERMIS DE CONSTRUIRE

- **P.C.08C0015** déposé par M. FAIVRE D'ARCIER, rue de Sainte Brigitte, pour la création d'un garage
- **P.C.08C0025 modificatif** déposé par M. CHARRIER Jean-Charles, rue de la Bassière pour aménagement intérieur du grenier, création d'un escalier intérieur et changement couleur de l'enduit
- **P.C.08C0027** déposé par M. et Mme HUBERT Jean-Claude, 40, boulevard de la Garde, pour l'extension d'une maison individuelle
- **P.C.08C0028** déposé par M.COTILLON Michel, boulevard de l'Arguenon, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.08C0029** déposé par M. GUIHARD, rue de la Couverclaie, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.08C0033** déposé par M. QUENTIN Bernard, 14, rue de Lesrot, pour la construction d'une maison individuelle
- **D.P.08C0010** déposée par M. MENARD Gilbert, rue du Long Champ, pour la création de 2 lots
- **D.P.08C0030** déposée par M. GODARD Christine, 35 bis, rue des Vallets, pour la construction d'une véranda
- **D.P.08C0037** déposée par M.PARET Claude, 12, rue Rioust des Villes Audrains, pour la construction d'une véranda
- **D.P.08C0039** déposé par M.VALLOIS, 1, allée du Baromètre, pour une clôture
- **D.P.08C0040** déposée par M. DEPARTOUT Jean-Michel, camping rue du Tertre de la Fontaine, pour la création d'un auvent de protection



ETAT CIVIL

DECES

Le 20 mars : Théophile LUCAS – Bd Côte d'Emeraude (Foyer Logements) – 82 ans

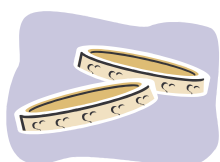
Le 3 avril : Jean-Claude BOUCHONNEAU – Rue des Bruyères – 73 ans

Le 8 avril : Marc QUEROUX – 7 rue de la Ville Orien – 87 ans

Le 11 avril : Bernard GUILLOTIN – La Baillie – 74 ans

Le 11 avril : Yveline BEAUDOUARD – Bd de la Côte d'Emeraude – 74 ans

Le 18 avril : Henri REVERT – 2 Allée des Chênes – 59 ans



POUR LE MEILLEUR BIEN SUR

Le 19 avril : Alain VIRET et Aurore TAHUHUTERANI – 1 lotissement du Grand Domaine

TOURISME INFOS

www.saintcastleguildo.com

UN OFFICE DE TOURISME OUVERT A L'ANNEE : POUR QUOI FAIRE ? (1/2) *

La question à laquelle répondent souvent les hôtesse de l'office de tourisme est la suivante : « Mais que pouvez-vous bien faire l'hiver ? Il n'y a quasiment pas de touristes... ». Difficile de faire admettre que l'hiver est justement la période de travail la plus intensive.

En effet, l'accueil des clients n'est que la partie émergée de l'iceberg, l'aboutissement de plusieurs mois de préparation en « back office » (littéralement : le bureau de derrière).

Et pourtant, nos bureaux sont ouverts au public toute l'année, 6 jours sur 7, et emploient 3 personnes à temps plein et une à mi temps. En été, c'est 7 jours sur 7 et 6 postes et demi.

CAPTER LES CLIENTELES

Les touristes choisissent-ils leur destination de vacances par hasard ? Non, ils s'appuient sur différents supports (brochures touristiques, site Internet) qui doivent être mis à jour annuellement.

Dès le mois de septembre, l'équipe travaille sur les éditions (guide touristique / liste hébergements) : vérification des informations, amélioration des contenus, régie publicitaire. En janvier seulement, le guide touristique est prêt à être distribué.

Le site Internet www.saintcastleguildo.com, pour sa part, réclame des mises à jour constantes (en particulier l'agenda des festivités), pour en faire un outil à la pointe de l'actualité. Une newsletter est envoyée chaque mois aux abonnés pour les tenir informés des nouveautés. (ABONNEZ-VOUS !)

Entre décembre et mars (voire avril), les salons et opérations de promotions entraînent l'office de tourisme en France et en Europe dans des déplacements allant de 3 à 10 jours. Il s'agit de présenter notre station aux clients en recherche de lieux de villégiature.

Depuis deux ans, l'office de tourisme intensifie son activité de vente de séjours, en proposant au public des produits « clé en main ». Ce travail implique un partenariat étroit avec les professionnels de la station (hébergement, restauration, loisirs) pendant l'arrière saison : montage du contenu du séjour, définition de son prix. La promotion et la commercialisation de ces séjours constituent également une part non négligeable du travail (communication, rédaction des contrats, réservation auprès des professionnels, et enfin, accueil du client...). En 2008, la formule « offrez Saint-Cast-le Guildo » a été lancée, sur le modèle des coffrets « smartbox », pour augmenter les ventes.

ANIMER LA STATION

L'élaboration des animations de l'année (réparties de mars à la Noël) prises en charge totalement ou partiellement par l'office de tourisme (Stages Internationaux de Musique, Plage en fête, Couleurs de Bretagne, Fête de l'Huître, Mercredisquares, Mardis du Port, Place aux Mêmes, marchés nocturnes...) est un travail de longue haleine : dès novembre, il faut trier les très nombreuses propositions des artistes, en chercher d'autres, et choisir en fonction de la qualité, du style, et du prix. Puis la logistique des événements doit être organisée : sonorisation, publicité, matériel avec les services techniques de la commune... Le calendrier est généralement arrêté au mois de mars.

Les activités Cap Armor, programmées aux vacances scolaires de Pâques, d'été et de la Toussaint nécessitent également une longue préparation : définition du programme, négociation des tarifs d'activités avec les prestataires, achat d'équipement... Puis inscriptions et vente de tickets auprès du public.

* SUITE AU PROCHAIN NUMERO

Jean-Pierre VALES

Emilie GAUTREAU

1758- 2008 : 250^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE SAINT CAST



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS A VENIR (MAI 2008)

Randonnée découverte

jeudi 15 mai à 13h30 : découverte du circuit de la Bataille du Guildo

Rendez-vous place de l'Eglise à ND du Guildo pour le départ

Participation de 2€ pour les non-adhérents (frais d'assurance)

Organisé par l'association Randonnée Castine

Renseignements : 02 96 41 68 63

La Bibliothèque municipale sera ouverte à l'issue de la randonnée (à partir de 16h30)

Randonnée découverte

mercredi 28 mai à 14h00 : découverte du circuit de la Bataille de Saint-Cast

Rendez-vous place du marché à St Cast pour le départ

Participation de 2€ pour les non-adhérents (frais d'assurance)

Organisé par l'association Les Pierres Sonnantes

Renseignements : 02 96 41 09 69

La Bibliothèque pour tous sera ouverte à l'issue de la randonnée (à partir de 16h30)

LES MANIFESTATIONS DE LA COMMEMORATION ONT COMMENCE

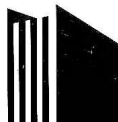
VENDREDI 18 AVRIL PAR LA CONFERENCE DE MONSIEUR LADOUCE

Un grand merci à ce dernier qui a su, par des mots simples, retracer la situation géopolitique de l'époque, nous présenter les principaux protagonistes et nous passionner par de nombreux détails originaux. L'assistance nombreuse, environ 150 personnes, a écouté avec attention l'évocation de ces événements de septembre 1758.

Les bénévoles de la Bibliothèque pour tous souhaitent le même succès aux autres associations et remercient le public, adhérents ou non.



**LA BIBLIOTHEQUE POUR TOUS est
ouverte les mercredis et samedis de
15 Heures à 17 Heures.**



Bibliothèque pour Tous

**Salle Penthievre - 9, place de la Libération
(près de la poste)**

LES SCOLAIRES ET LA COMMEMORATION DE 1758



Le premier volet de la participation des scolaires à la commémoration du 250^{ème} anniversaire de la bataille de St Cast est maintenant terminé.

En avril et début mai, environ 200 jeunes des écoles de St Cast, du Guildo et de Matignon et une cinquantaine de collégiens ont participé activement à la chasse aux indices sur les lieux de mémoire et se sont appropriés cette tranche de leur Histoire locale

Ecole Alain SAVARY

Cette recherche, menée de façon ludique a provoqué intérêt et enthousiasme pour cette période glorieuse de notre passé.

Début mai, la seconde phase s'ouvre avec un grand concours ouvert à tous les participants de ces randonnées scolaires. Un lot principal sera attribué au meilleur jeune de chaque établissement. Les autres ne seront pas oubliés pour autant : chacun aura un lot récompensant sa participation.

Entre la randonnée de sa classe et les résultats du concours, les enseignants approfondiront les premiers acquis de façon personnalisée et adaptée au niveau de leurs élèves.

EXPOSITION DES TRAVAUX DES SCOLAIRES SAMEDI 24 MAI DE 14 à 17h SALLE BEC ROND

En outre Monsieur GAUCHET viendra exposer des maquettes de bateaux, des armes de l'époque et même une trousse de chirurgie du XVIII^{ème} siècle. Il fera une mini-animation à partir de sa collection.

A 17 heures, les résultats du concours seront officiellement proclamés. Le 1^{er} prix de chaque établissement recevra son lot.

Les autres jeunes seront informés aussi ce jour-là et par des listes affichées dans chaque école ou collège.

Ainsi se clôturera la troisième partie concernant les scolaires.

Les jeunes en garderont, on l'espère, un excellent souvenir, en attendant les autres manifestations et ... la prochaine commémoration en 2058.

.Nous préparons une exposition dans le cadre du 250^{ème} anniversaire de la Bataille de Saint-Cast. Cette exposition aura lieu à la salle Lebreton du 10 au 14 septembre 2008.

Nous sollicitons de nouveau toutes les personnes qui possèdent des objets d'époque relatifs à la bataille de Saint Cast, mais également des photos ou des films du 200^{ème} anniversaire et qui accepteraient de les prêter pour cette exposition.

Faites-vous connaître auprès de Julie LEVIS : 06 74 52 72 29 ; email : 1758@saintcastleguildo.fr

Chargée de mission
Julie LEVIS

Intervenant auprès des scolaires
Daniel Théry

Comité de Pilotage
Jean-Pierre VALÈS

DU COTE DES ASSOCIATIONS

RANDONNEE CASTINE

Jeudi 8 Mai : circuit entre 10 et 11 km sur le Tronchet – journée pique-nique
Responsable Danielle GUEHENNEUC

Jeudi 15 Mai : Circuit Bataille du Guildo – départ pont du Guildo
Responsables : Maurice COUPE, Guy LANGLOIS et Paul DESRIAC

Jeudi 22 Mai : circuit sur Yvignac – repas au restaurant – départ parking de l'église de Languedias
Responsables : Ginette HAUTOT et Denise RONDELLE

Jeudi 29 Mai : Circuit sur Henanbihen – 9 km – Responsable Geneviève REGNIER



Le 1^{er} juin, le Comité Régional de la randonnée pédestre de Bretagne, en collaboration avec les comités départementaux et les associations locales, organise une manifestation exceptionnelle pour le 40^{ème} anniversaire du GR 34.

Dans ce cadre, notre club prend en charge un parcours d'environ 14 km entre Port à la Duc et la salle d'Armor où nous retrouverons le club de Lancieux vers 17 h et où nous attendront un pot et le groupe folklorique présidé par Danielle ANDRIEUX qui a gentiment accepté sa participation.

Pique-nique prévu le midi au Vieux Moulin de la Mer où au Port St jean.

Venez nombreux. « encadreuses et encadreurs », bienvenus. Plus d'une centaine de participants sont attendus.



- D 2 E -

Pour la promotion locale

« DU DEVELOPPEMENT DURABLE,

DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCOLOGIE »

Samedi 10 mai à 17 h 30 Salle Bec Rond à Saint-Cast.

Assemblée Générale Annuelle.

L'association Fêtera son 1^{er} anniversaire
Rétrospective de l'année passée.
Programme pour l'année à venir.
Verre de l'amitié.

« Entrée libre »

E-mail : d2e.sclg@orange.fr

G.L



BRIDGE

Vous êtes joueur de bridge ?

Le club de Saint-Cast vous accueillera dans une ambiance conviviale, tous les mercredi et samedi de 14 h à 18 h, salle des artisans – Place Anatole le Braz.

☎ 02.96.41.98.01 ou 📞 06.81.76.77.86

CLUB DES PIERRES SONNANTES

Conseil d'administration : vendredi 23 mai à 10 h – salle d'Avaugour – rencontre avec les responsables départementaux de la Fédération des Aînés Ruraux

Club ordinaire : Mercredi 7 et 21 mai – jeux divers (cartes, scrabble etc...) à partir de 14 h à la salle des Pierres Sonnantes. L'après-midi se termine par le traditionnel goûter.

Marche : mercredi 28 Mai – 2^{ème} marche organisée par le club dans le cadre des festivités du 250^{ème} anniversaire de la Bataille de St Cast. Rendez-vous à 14 h sur le parking de l'église de Notre Dame du Guildo ou à 14 h 15 parking de l'Office du Tourisme à Saint-Cast.

Encadrement : tous les jeudis à 14 h – salle d'Avaugour – séance animée par Mme ROCHE.



Scrabble : tous les mardis à 14 h salle d'Avaugour, scrabble en duplicate ou classique.

30 ans du club : mercredi 14 mai à partir de 12 h à la salle d'Armor, repas de fêtes pour les 30 ans du club avec animateur.

Tarif : 15 € pour les adhérents – 42 € pour les non adhérents.

Inscriptions pour le lundi 5 mai dernier délai auprès de MT OLERON au 02.96.41.07.45

O. HAMONIAUX au 02.96.41.20.35.

Pour la bonne organisation de cette journée, aucune inscription ne sera prise après le 5 mai.

Croisière sur la Loire et culture florale. Mardi 17 juin (voir détail sur le journal d'avril). Quelques places restent disponibles. S'inscrire au plus vite auprès de A. ROUAULT au 02.96.41.01.88.



Pique nique de la marche : mercredi 11 juin : départ à 10 h – place de l'église pour les marcheurs ou rendez-vous sur place à la Couarde à Plancoët pour les non marcheurs à 12 h. Ouvert à tous.
Apéritif et dessert offerts.

ECLD

Election du bureau : Le conseil d'administration élu par l'assemblée générale de l'ECLD qui s'est tenue le 3 mars 2008 s'est réuni le 9 avril dans la salle Bec-Rond.

19 votants présents sur 22 potentiels. Tous les membres élus l'ont été à l'unanimité

Présidente : Besnard Jeanne

Vice-présidente : Eisenschmidt Annie

Trésorière : Morin Annick

1^{er} Trésorier adjoint : Seguin Emile.

2^{ème} Trésorière adjointe : Sicot Marie-Claude

Secrétaire : en attente d'une désignation ultérieure

LAURENT CHANTE POUR NOUS

On s'en souvient ! **Laurent Thébault** s'est déjà fait applaudir par un public enthousiaste pour avoir rendu un hommage sensible et plein de talent à Jacques Brel. Sur sa guitare, il chantera encore le grand artiste belge et aussi, entre autres : M Fanon, Vassiliu, J Higelin, G Esposito, ...Le répertoire de Laurent s'est élargi. Nul doute qu'il nous fera partager à travers l'humour et la tendresse des chansons qu'il interprète, son propre plaisir.



Le Jeudi 29 mai, salle d'Armor, à 20h 30.

Soirée organisée par l'**ECLD** dans le cadre des **Paroles d'un soir**

Séance ouverte à tous : une participation libre pourra être versée au profit des Restos du cœur.

MODALITE D'INSERTION D'ARTICLES



Les associations souhaitant la diffusion d'un article dans le bulletin municipal sont invitées à nous faire parvenir leur document sous format Word sur la messagerie de la Commune : mairie@saintcastleguildo.fr pour le 20 de chaque mois, au plus tard.

Les articles qui parviendront en Mairie sous un format différent, à fortiori manuscrits, ne pourront être repris.

BLOC NOTES / INFOS

EMPLOI DU TEMPS DES ESPACES-JEUX et des ATELIERS du RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES MAI-JUIN 2008

Jour	Lieu- espace-jeux ou atelier	Horaire
Mardi 13 mai	MATIGNON - espace-jeux- Maison de l'Enfance	9h30-11h30
Lundi 26 mai	LAMBALLE - atelier piscine-	11h-12h sur inscription
Mardi 27 mai	MATIGNON - atelier techniques de portage des bébés- Maison de l'Enfance	2 groupes de 45 minutes chacun-sur inscription de 9h30 à 10h15 de 10h30 à 11h15
Lundi 9 juin	MATIGNON - SPECTACLE « Drôles de Pommes »- Maison de l'Enfance	A 10h30 Sur inscription
Lundi 23 juin	SAINT-POTAN -espace-jeux- garderie péri-scolaire	9h30-11h30
Mardi 24 juin	MATIGNON - atelier relaxation- technique d'haptonomie- Maison de l'Enfance	2 groupes de 45 minutes chacun-sur inscription de 9h30 à 10h15 de 10h30 à 11h15
Mardi 1 ^{er} juillet	CREHEN - visite d'une ferme –sortie inter-relais-	A 10h

Les espaces-jeux sont ouverts gratuitement aux assistantes maternelles, aux parents, grands-parents... accompagnant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans.

Etant mis en place par le Relais Parents Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, les personnes peuvent venir à autant d'espaces jeux qu'elles le souhaitent.

Sauf exception, les horaires sont libres. Vous pouvez arriver et repartir à l'heure souhaitée.

Pour plus de renseignements, contactez Pauline NEHLIG, l'animatrice du Relais Parents Assistantes Maternelles au **02 96 41 25 83** (ligne directe à la maison de l'Enfance) ou au 06 64 34 64 05.

Atelier PISCINE

Le Relais Parents Assistantes Maternelles vous propose une sortie à la piscine de LAMBALLE COMMUNAUTE, le 26 mai.

La participation se fait sur inscription (remplir le bulletin ci-dessous et le renvoyer au Relais Parents Assistantes Maternelles avant le 19 mai 2008).

Le nombre de participants (enfants et adultes) est limité à 20 (pour les deux Relais Parents Assistantes Maternelles).

Le tarif est de 3,90€ par adulte. C'est gratuit pour les enfants. En cas de désistement, merci de prévenir le Relais Parents Assistantes Maternelles la veille et au plus tard le 26 mai au matin.

Chacun va par ses propres moyens à la piscine. Pensez au covoiturage ! On se donne rendez-vous à 10h45 devant la piscine.



Une couche spéciale « piscine » est obligatoire. Pas de short de bain pour les hommes. Pour le confort des enfants, pensez peut-être à amener leur propre bouée.

Petite note à l'attention des assistantes maternelles : demandez une autorisation écrite aux parents pour participer à cet atelier.

Atelier « relaxation-technique d'haptonomie »

Atelier « techniques de portage des bébés »



Comme en 2007, Sylvaine ALNOT viendra partager ses connaissances et sa pratique en tant que maman et ancienne assistante maternelle dans le domaine de la relaxation, de l'art du toucher affectif (« haptonomie ») et des différentes techniques de portage des bébés.

La participation à ces ateliers se fait sur inscription auprès du Relais Parents Assistantes Maternelles.

Chaque séance est limitée à 4 enfants accompagnés d'un adulte et dure 45 minutes. Il est donc nécessaire d'arriver et de repartir à l'heure prévue.

Atelier « visite d'une ferme »

Mr et Mme HAMONIAUX ont la gentillesse de nous accueillir gracieusement et de nous faire visiter leur ferme le 1^{er} juillet.

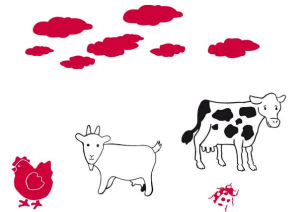
Les enfants pourront explorer le monde de la ferme en s'occupant (prévoir du pain sec) des vaches, des ânes, des chevaux, des cochons, des chèvres...

Selon le nombre d'enfants et l'envie des ânes, des promenades en carriole seront possible.

Prévoir des bottes.

Pour partager un moment de convivialité, apportez votre pique-nique.

Atelier sur inscription et limité à 20 enfants.



Adresse : la cour 22130 CREHEN

AVIS AU PUBLIC

Afin de rationaliser les modalités de travail et d'accueil du public à la **section installations classées pour la protection de l'environnement (agricoles)** au bureau de l'environnement et du développement durable à la Préfecture des Côtes d'Armor, les jours d'ouverture pour les dépôts de dossiers et autres formalités sont fixés au lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 15.

Une permanence téléphonique est assurée au n° 02.96.62.43.13

TRANSPORT DES ELÈVES ORGANISÉ PAR LE CONSEIL GENERAL

1°) – Itinéraires, horaires et points d'arrêts sont disponibles :

- ✱ sur le site Internet www.cg22.fr ou www.cotesdarmor.fr rubrique Transports
- ✱ en appelant la centrale départementale de mobilité et d'information au 0.810.22.22.22 (prix d'un appel local). Une opératrice donnera en temps réel les renseignements souhaités.

2°) – Demandes d'adaptation et de points d'arrêts supplémentaires formulées par les familles

A transmettre en Mairie

Après étude de la demande sur place, un arrêt pourra être refusé si :

- ✱ il est estimé trop proche d'un arrêt existant,
- ✱ la durée du trajet a atteint une limite considérée comme maximale,
- ✱ il impose un détour ou un allongement trop important de l'itinéraire initial,
- ✱ il nécessite un demi-tour,
- ✱ les conditions de stationnement et de sécurité sont jugées insuffisantes.



Date limite de dépôt des dossiers de création de nouveaux circuits : 13 mai 2008

Date ultime de réception des demandes d'adaptation d'itinéraires et de points d'arrêts : 12 juin 2008

Au-delà de cette date, les demandes ne seront examinées qu'après la rentrée scolaire en fonction de leur ordre d'arrivée.

TIBUS – CO VOITURAGE



Après la mise en place de « TIBUS », le réseau des transports interurbains des Costarmoricains au tarif unique de 2 € qui chaque jour confirme son succès, le Conseil Général poursuit l'engagement d'offres incitatives aux transports alternatifs.

Ainsi, depuis le 22 septembre 2006, un site de mise en relation des personnes souhaitant partager leurs déplacements a été mis en ligne www.ticoto.fr.

N° azur 0810.22.22.22 (prix appel local)

OFFRE D'EMPLOI

LANGUEDOC CHIMIE Maintenancever.com

Recherche dans le département du 22 un vendeur domicilié dans le département

Spécialité : vente de liquides industriels destinés aux professionnels.

Languedoc Chimie apporte : une formation par leurs cadres (stages en entreprises, formation sur le terrain permanente) rémunération attractive (fixe + commission, véhicule, frais)

Vous devez : résider sur le secteur.

Si vous pensez que cette offre correspond à ce que vous recherchez, envoyez votre lettre de motivation, CV et photo à l'attention de Mme LEMGARES Flora : flora.melgares@languedoc-chimie.fr

ZI la Coupe BP 7247 11782 NARBONNE Tel vert : 0800 88 31 67 Fax 04.68.42.40.01
www.languedoc-chimie.fr

AUTO DEMOLITION D'ARMOR

L'entreprise « Auto Démolition d'Armor » implantée à Ploufragan collecte et recycle tous les métaux et ferrailles notamment en partenariat avec de nombreuses collectivités. Cette entreprise assure une collecte gratuite des véhicules, machines agricoles et « encombrants ».

Le Conseil National des Professions de l'Automobile a développé des opérations de sensibilisation à la protection de l'environnement auprès des professionnels de l'automobile et du grand public.



N° indigo : 0 825 836 747 (0,094 € HT l'appel – 0,125 € HT/min supplémentaire)

.....

**L'eau c'est la vie, donnez-nous votre avis !
En 2008, l'eau vous consulte.**



Une consultation publique est organisée du 15 avril au 15 octobre 2008 par les instances du bassin Loire-Bretagne pour que vous donniez votre avis sur la qualité de l'eau et la gestion de l'eau. Donnez votre avis en répondant au questionnaire que vous trouverez dans vos boîtes à lettres en mai 2008. Il suffit de le renseigner et de le renvoyer par la Poste, l'envoi est gratuit, ou de l'envoyer par internet sur www.prenons-soin-de-leau.fr

La qualité de l'eau est d'une importance vitale pour nos rivières, pour toutes nos entreprises, nos activités, pour chacun d'entre nous.

La politique de l'eau, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre sont en débat afin de répondre à l'évolution de nos besoins en eau. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, basée sur des objectifs à atteindre, le programme d'actions à mener, les coûts associés et les délais nécessaires.

Chacun d'entre nous est donc invité à s'exprimer sur cette stratégie : est-elle assez ambitieuse en termes de délais et de qualité visée ? Les efforts sont-ils acceptables ?

Pour avancer ensemble vers le bon état de toutes les eaux – côtières, rivières, plans d'eau - notre commune espère une participation active de vous tous à cette consultation publique.

A propos du PLU

*L'élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)** est un enjeu déterminant pour notre commune. Ce nouveau document va définir l'évolution de Saint-Cast le Guildo en matière d'environnement et de cadre de vie, de logement, d'équipements publics pour les années à venir. Véritable projet urbain, le PLU fait l'objet d'une concertation approfondie avec les Castins et les Guildocéens : habitants, commerçants, associations ... Afin que chacun puisse participer, ce mode d'emploi présente les grandes étapes et les principaux objectifs de la démarche d'élaboration du PLU.*

Qu'est ce qu'un PLU ?

Le PLU remplace l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols).

C'est un document à la fois stratégique et réglementaire. C'est un document global qui couvre l'intégralité du territoire et définit un projet unique et cohérent. C'est le document de référence de tous les projets d'aménagement engagés par la commune. A ce titre il précise la localisation et les caractéristiques des espaces publics à conserver, à modifier ou à créer. Il identifie les espaces d'interventions de renouvellement urbain.

Les grandes étapes

La démarche d'élaboration du PLU comprend trois phases distinctes :

- une phase d'étude préliminaire d'environ 6 mois
- une phase d'étude d'environ 18 mois
- une phase de procédure d'environ 6 mois

La phase d'étude préliminaire comprend :

- l'élaboration du cahier des charges
- le choix du partenaire en charge de l'étape suivante

La phase d'étude se décompose en 3 étapes :

- le Diagnostic
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- le Règlement

La phase de procédure se décompose en 3 étapes :

- la Consultation des personnes publiques associées :
Etat, Région, Département, Communes, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers
- l'Enquête Publique
- Le Rapport du Commissaire Enquêteur

Francis HEBANT